CONDITIONS DE L'ABEILLE.

[illegible] DIX PIASTRES [illegible] pour la campagne ne sera [illegible] qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-[illegible] de payer régulièrement. L'abonnement [illegible] l'année d'avance.

[illegible] abonnement pour la campagne ne sera [illegible] que les arrérages ne seront payées, et à [illegible] cette date qui voudra suspendre son abonnement, en [illegible] intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille [illegible], huit jours avant l'expiration de l'abonnement [illegible] contraint.

[illegible] se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On [illegible] pas dans une seule langue. Le prix est [illegible] pour désigner un même, pour la première [illegible] de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5°. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6° Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7°. [illegible] des abonnements à l'année pour la publication [illegible] commerciaux, à des prix raisonnables.

8°. [illegible] adressés à l'éditeur doivent être affranchis dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9°. [illegible] qui ne recevront pas régulièrement leur quotidien, sont priés d'en informer l'éditeur.

10°. [illegible] ne l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Bateaux naviguant sur le Lac.

Le bateau à vapeur **CORSAIR**, ayant quelques légères réparations à faire, sera remplacé dans les voyages réguliers de la Nouvelle-Orléans à Covington par le bateau à vapeur DELTA. E. T. TERRELL, président.
25 sept

Le bateau à vapeur **DELTA** s'étant chargé de porter la mal[illegible] de la Madisonville, se trouve obligé de changer ses jours de départ [illegible] qui seront comme suit:

Il partira avec la malle à 9 heures du matin;

Les lundi, mercredi et vendredi, et retournera les jours suivans, toujours touchant à Mandeville en allant et revenant.

Il partira le samedi à 5 heures du soir pour Mandeville seulement, et le dimanche à 9 heures du matin pour Mandeville, Madisonville, et reviendra le même soir. 25 sept

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE. — Le bateau à vapeur **DELTA** capitaine [illegible] partira régulièrement [illegible] Pontchartrain, tous les dimanche à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville tous les lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures, et arrivant [illegible] Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi, le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précises du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville passant par Mandeville, tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Le samedi, le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville, et repartira de suite pour la Nile-Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche, sera d'une piastre par personne, les autres jours 62½ à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priées de se rendre par le char de huit heures du matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juillet

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE—Le steamboat **DELTA**, capitaine Sm[illegible] partira samedi soir à l'heure accoutumée, (6 heures après midi) et repartira de Madisonville dimanche à 4 heures après midi, et touchera à Mandeville en retour. 23 oct

Bateaux naviguant sur le fleuve

PAQUEBOT DE BATON ROUGE A LA NOUVELLE ORLEANS.—Le bateau à vapeur **MARION**, capitaine J. G. Ebert; il est neuf et a une chambre haute, et fera son premier voyage pour Bâton-Rouge et les lieux intermédiaires dans les paroisses St.-Charles, St.-Jean Baptiste, St.-Jacques, Ascension, Iberville et Est et Ouest Bâton-Rouge, le mardi 27 du courant. Ce bateau partira de la Nouvelle-Orléans régulièrement tous les mardi à 10 heures du matin, et de Bâton-Rouge tous les vendredi à 9 heures du matin.

Les habitans et chargeurs peuvent compter sur la régularité et la ponctualité de ce bateau, ainsi que sur son exactitude à partir aux heures indiquées; aussi sur les soins aux emménagements. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à ALLAIN & DUPLESSIS.
Agent à Bâton-Rouge,
A. MONTAN.

N. B. Ce bateau a une barge dans le Bayou Lafourche, qui reçoit toute espèce de frêt pour les habitans de ces bayous, et les débarquera sur les habitations où ils seront destinés, sans faire payer pour le déchargement. 26 oct—3

Batimens de cabotage.

POUR NEW-YORK.

Ligne de Paquebots entre la Louisiane et New-York.

Les navires composant cette ligne partiront de la Nouvelle-Orléans et de New-York tous les second Lundis, et seront ponctuels dans leur temps de départ à commencer du 9 novembre; la ligne, à l'avenir, se composera de dix navires; savoir:

Le navire **YAZOO**, capitaine ELDRIDGE, partira le 9 novembre.

Le navire **MISSISSIPPI**, capt. ROBINSON, partira le 23 novembre.

Le navire **SHAKESPEARE**, capitaine COLLINS, partira le 7 décembre.

Le navire **VICKSBURG**, capitaine WOODHOUSE, partira le 21 décembre.

Le navire **LOUISVILLE**, capt. PALMER, partira le 4 janvier.

Le navire **HUNTSVILLE**, capt. PALMER, partira le 18 janvier.

Tous ces bâtimens sont neufs, de la première classe, doublés et chevillés en cuivre, du port de plus de 500 tonneaux, et d'un faible tirant d'eau, ayant été construits expressément, pour faire les voyages auxquels ils sont destinés. Le prix du passage est fixé à quatre vingts piastres. Les chambres, qui sont élégamment meublées, offrent tous les agrémens et toutes les commodités que l'on peut désirer. On aura soin de pourvoir ces bâtimens d'approvisionnemens abondans et de la meilleure qualité, et l'on ne négligera rien de ce qui pourra contribuer à rendre le passage agréable aux passagers. Les capitaines qui commandent ces paquebots sont tous des hommes expérimentés, et qui feront tout ce qui dépendra d'eux pour que les passagers soient satisfaits.

Dans tous temps, ils seront remorqués par des bateaux à vapeur, en descendant et en montant, et l'époque de leur départ sera ponctuellement observée.

Les armateurs de ces bâtimens ne seront responsables d'aucune lettre, d'aucun paquet, ou coli, expédiés à bord, à moins qu'il n'y ait eu un connaissement signé au comptoir des dits armateurs ou de leurs agens.

Pour plus amples informations, s'adresser à
J. D. BEIN & A. COHEN,
2 nov no. 77, rue du Canal.

POUR NEW-YORK.

(Nouvelle ligne de paquebots entre la Louisiane et N.-York.

Navire **Alabama**, capitaine H. Johnston 474 tonneaux, partira le 2 novembre.

Navire **Saratoga**, capitaine W. Hathaway 542 tonneaux, partira le 16 novembre.

Navire **Arkansas**, capitaine S. S. Dennis, 687 tonneaux, partira le 30 novembre.

Navire **Nashville**, capitaine J. Rathbone, 513 tonneaux, partira le 14 décembre.

Navire **Kentucky**, capitaine John Bunker, 699 tonneaux, partira le 28 décembre.

Navire **Orleans**, capitaine S. S. Sears, 599 tonneaux, partira le 11 janvier.

Les paquebots de cette ligne partiront ponctuellement de la Nouvelle-Orléans et de New-York, chaque lundi, durant toute la saison.

Ces navires sont tous de première classe, doublés, cloués et chevillés en cuivre, et construits avec soin à New-York expressément pour ces voyages.

Ils sont commandés par des hommes d'expérience, tirent peu d'eau, et seront constamment remorqués en montant et en descendant le Mississipi par les bateaux-à-vapeur.

Les armateurs de ces navires ne seront responsables d'aucunes lettres ou paquets expédiés, ou mis à bord de ces navires, à moins qu'un connaissement régulier de ces objets n'ait été signé au comptoir des armateurs ou de leurs agens.

Le prix du passage est fixé à $70—On ne fournit à bord ni vins ni liqueurs. Pour frêt ou passage, s'adresser à BOGERT & HAWTHORN,
2 nov no. 33, rue Gravier.

POUR APALACHICOLA.—La goëlette-paquebot **WATER WITCH**, capit. MARSHALL, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
13 oct Nlle. Levée, Nos. 28 et 29.

Pour les Ports du Mexique.

POUR TAMPICO.—Le beau brick mexicain **PRIVILEGIO**, capitaine GARMO, ayant déjà la plus grande partie de son fret engagé, partira sous peu de jours. S'adresser pour frêt ou passage au capitaine à bord, ou à
SALV. FERNANDES.
No. 103 rue de la Levée.
22 oct—3js

POUR TAMPICO.—La goëlette mexicaine **ELISA**, capitaine HERNANDEZ, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
J. PRATS & FILS.
21 oct

POUR TAMPICO.—Le beau brick **LOUISIANA**, capitaine [illegible] ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
W. BRYAN, Vieille Levée, No. 36.

—M. LEWIS V. BOGY, avocat, St-Louis, Mo. Il se réfère à l'hon. David Barton, l'hon. J. Ashley, St.-Louis Missouri, l'hon. Lewis Bénard et Vallé, Ste-Geneviève Missouri.

—Un [illegible] Actions de la Compagnie du Bal [illegible] de Mandeville.
[illegible] Adr. GOTTSCHALK, courtier.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO.—Le belle goëlette **ELIPSE**, capitaine DAVIDSON, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAFUENTE & Co.,
24 oct. No. 27 rue Toulouse.

POUR LA BAIE DE GALVEZTON.—La belle goëlette fine voilière **MARY JANE**, ayant engagé la plus grande partie de son chargement partira incessamment. Pour la balance du fret, s'adresser à Wm. BRYAN,
2 nov. Vieille Levée no. 36.

POUR BRAZOS.—La superbe goëlette, fine voilière, **LOUISIANA**, capitaine HARDY, sera expédiée positivement, mercredi prochain, ou avant. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis ou à
WILLIAM BRYAN.
2 nov no. 36, Vieille Levée.

POUR VERA-CRUZ. — La goëlette mexicaine **ANNA-MARIA**, capitaine GOMEZ, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à
J. PRATS & FILS.
21 oct.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le navire **Rabicon**, a besoin de 200 à 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour le fret ou passage, s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co.,
26 oct no. 117, rue Royale.

POUR LE HAVRE.—Le brick français **La Glaneuse**, capitaine Joulain, sera expédié sous peu de jours pour le dit port. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à
CARRIERE, DARAN & Co.,
26 oct no. 11, rue St. Louis.

A vendre ou à frêter.

A VENDRE.—La belle goëlette **WM. ROBBINS**, construite à Baltimore il y a 4 mois, doublée, clouée, et chevillée en cuivre, fine voilière, registrée 56 tonneaux, tirant peu d'eau, bien armée sous tous les rapports. S'adresser pour les conditions à W. BRYAN,
14 oct Vieille Levée, No. 36.

A LOUER ou à FRÊTER.—La belle goëlette **HANNAH ELIZABETH**, capitaine J. CRADDS, venant de passer à une carène complète, est à présent en bon état, et prête à prendre charge. Pour les conditions, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St.-Pierre, ou à W. BRYAN,
15 oct Vieille Levée, No. 36.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

Le troisième magasin de la maison formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.

A LOUER aussi, pour le 26 décembre, le magasin formant l'encoignure des rues du Camp et Canal. S'adresser à M. Pradat. 20 oct.—3j

A LOUER.

Pour entrer de suite en jouissance, la maison quatre étages, rue du camp, n. 66. S'adresser à WM. G. HEWES & Co.
21 oct. n. 47, rue du Camp.

A LOUER.—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à B. MARIGNY.
(6 oct—3j

A LOUER.—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à B. BRUGIER.
7 oct

HOTEL de l'Amérique du Nord.—Le soussigné a l'honneur d'informer le public que cet établissement, qui bientôt sera entièrement préparé, sera dans peu de jours prêt à recevoir les pensionnaires et les locataires. Cet hôtel est situé à l'encoignure des rues Bienville et Levée, au centre de l'arc de cercle dans lequel la Nelle.-Orléans est bâtie, et commande une vue magnifique des deux extrémités de la ville et du Mississippi, qui, pendant la saison des affaires, est couvert d'une forêt de mâts animé par les arrivages et les départs journaliers d'une innombrable quantité de bâteaux à vapeur. Aucune dépense ne sera épargnée pour rendre cet établissement complet sous tous les rapports et digne du patronage du public. Il y a deux escaliers, l'un pour l'usage public et l'autre à l'usage des familles particulières. Un ameublement élégant est commandé, et tout ce qui sera nécessaire pour rendre cet hôtel agréable et confortable ne sera négligé.

Sa position centrale rendra cet hôtel une résidence bien convenable pour les hommes d'affaires, et le superbe point de vue qu'il commande le rendra bien agréable à tout homme de goût. Les voyageurs et les familles particulières y trouveront toute espèce d'attentions. Les tables seront servies dans le meilleur genre.

Des vins choisis, les liqueurs les plus fines de toute espèce seront constamment à la dispositions des amateurs.

Le soussigné s'engage devant le public à n'épargner ni peines ni dépenses pour rendre cet établissement confortable et pour satisfaire toute le monde. En conséquence il sollicite respectueusement le patronage du public.
23 sept—4m F. LEBLEUX.

THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE;
RUE DE CHARTRES, No. 39.

Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans coupe, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables. 9 sept.

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
RUE DE CHARTRES No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur
New-York, Augusta, Ga.
Philadelphie, Savannah do.
Fayetteville, N. C. Macon, do.
Charleston, S. C. Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept.

BANQUE COMMERCIALE de la Nouvelle-Orléans.—AVIS.—Cette institution achète des traites sur le Nord et sur l'Ouest JOSEPH SAUL
21 oct. Caissier.

PENSION BOURGEOISE.—Rue Royale, no. 76, près de la Banque de la Louisiane. Madame Howell a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'elle vient d'établir et de meubler dans le meilleur genre, une superbe maison dans la rue Royale, où elle est prête à recevoir des familles respectables et des particuliers distingués. La position de cette maison est au centre des banques, des maisons de commerce et des établissements publics.

Les personnes qui ne voudraient s'abonner que pour la table seront aussi admises. 28 oct

CHAMPAGNE.—50 paniers vin de Champagne, qualité supérieure, de la marque du croissant, en débarquement et à vendre par
WILLIAM G. HEWES & Co.
28 oct no. 45, rue du Camp.

ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des Négocians, à vendre par
TH. NICOLET & Co.
28 oct no. 26, rue Bienville.

UNE BELLE OCCASION.—139 pièces de fortes cotonades d'emballage à vendre à bas prix pour clôre un compte. S'adresser de suite à
ANDREWS & FRERES,
28 oct no. 19, rue de Chartres.

SUCRE DE LA HAVANE.—50 caisses sucre blanc et 50 caisses de sucre brut, de la Havane, en débarquement et à vendre par C. WORSLEY,
28 oct no. 10, rue Gravier.

CIGARRES.—100 milliers de cigarres de la Havane de diverses qualités, à vendre par
28 oct C. WORSLEY, no. 10, rue Gravier.

COUVERTURES, FLANNELLES ET CALICOS.—35 balles de couvertures assorties; 12 dito flannelles dito; 10 caisses de calicos, en débarquement du navire Empire et à vendre par
ANDREWS & FRERES,
28 oct no. 19, rue de Chartres.

EAU DE VIE DE MERISE. — 12 barrils de première qualité, en magasin et à vendre par
28 oct no. 36, rue de la Vieille Levée.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE.—200 pièces toile, et 100 rouleaux cordes d'emballage du Kentucky, maintenant en déchargement et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
28 oct no. 28 et 29, Nouvelle Levée.

EN débarquement.—Bonnets de laine pour negres; Chemises de flanelle rouge ditto;
Indiennes de goût, mérinos, quimones;
Molesktins, lasting, ou prunelle noire, velours;
Flanelle imprimée, mouchoirs et schalls imprimés;
Mouchoirs madras et masulipatam;
Bas de coton bleu, chaussons de coton blanc;
Coton blanc et écru, percale blanche, couvertures à lita,
Cotonnade forte pour pantalons, &c., &c.
Plus, en Magasin:
50 paniers de Champagne, 1re. marque;
60 caisses de vin de Madère L. P.
10 demi pipes Madère L. P.
50 caisses vin rouge, Haut Brion et Laffitte.
KENNEDY, DUREL & Co.
6 oct rue Toulouse, No. 52.

EN débarquement du navire Créole de New-York, ce qui suit:
1 caisse indiennes andrinoples, françaises;
1 do. bas de soie blanca, à jour;
1 do. schalls français, en indiennes;
9 do. de pommade fines, françaises;
1 do. eau de lavande; 1 do. de palatines et boas;
2 do. indiennes fines; 2 do. do. do. écossaises;
2 balles coton écru 4-4; 1 do. indienne bleue;
PLUS: Peignes courbés, gants de castor pour homme; bretelles gomme élastique, mousselines suisses brodées; indienne française, rouge, unie, damassée, couleurs assorties pour rideaux; schalls de satin, crêpe noir, satin blanc, gros de Naples figuré, mouchoirs en coton, bleus et satinés, à vendre par
DUFOUR FRERES,
14 oct rue Royale, entre Toulouse et St.-Pierre.

AVIS—Les soussignés ont reçu et offrent à vendre 14 demi pipes, 6 quarts, 8 huitièmes pipes de L. P. vin de Madère, 97 caisses de Bouffée en bâton, 50 paniers de vin de Champagne (marque d'Heidsieck, J. CJ supérieure); 50 demi dito; 50 paniers d'huile d'olive; 50 caisses de fortonnes, 1-3 X, 100 pièces de toile impériale Alexandroff de Russie; 7 demi pipes de brandy Champagne; 25 pipes de vin de Champagne.
oct 27 A. QUERTIER & BOUTIN.

VACHE PRÊTE.—Le 29 octobre, il a été cédé au domicile du soussigné rue Tchoupitoulas, quelque vache de la rue Richard, une vache de couleur noire et blanche, marquée H. sur la hanche gauche et un S. sur la hanche droite, et l'oreille droite coupée. Le propriétaire est par le présent averti de la retirer, en prouvant la propriété et payant les frais du présent et autres frais d'ici au 14 novembre; si elle n'est pas réclamée, elle sera vendue ce jour par M. P. A. Guyol, commissaire-priseur public, sur la Levée, en face de la rue Conti. Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1835.
3 novembre P. AUVRAY, [illegible] et cons.

Avis de Commerce.

LES soussignés offrent à vendre le chargement du brick Evoine, de Tabasco, consistant en 180 cordes neaux bois de Campêche.
7 nov A. QUERTIER & BOUTIN.

FARINE.—150 barrils farine fraiche de Cincinnati, en débarquement du bateau-à-vapeur Farmer, à vendre par G. DORSEY,
7 nov no. 38, Nouvelle Levée.

NOUVEAU SUCRE.—18 boucauts à vendre par LAMBETH & THOMPSON,
5 nov rue du Camp No. 48.

POUDRE DE CANON.—Les soussignés doivent recevoir par le brick Arethusa de New-York, attendu journellement, une quantité de poudre à canon. Ils peuvent fournir aux marchands en gros, aux détailans et au public, à des termes très-accommodans, les marchandises suivantes: F—FF—FFF—FFFF, 1000 barrils.—F FFF—FFFF 4000 boites.
ANDREWS & BROTHERS.
7 nov Rue de Chartres, No. 19.

TAPIS, COUVRE-PIEDS &c.—Un assortiment de Tapis de Bruxelles &c. Nattes et Tapis, Couvertures de pianos et de tables, en débarquement et à vendre par ANDREWS & BROTHERS.
7 nov Rue de Chartres, No. 19.

CIMENT.—88 barrils de ciment Romain; 10 dito Hydraulique de qualité supérieure, en débarquement du navire Yazoo, et à vendre par
WILLIAM BRYAN.
4 nov no. 36, Vieille Levée

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par les soussignés:
100 balles de cotonnades écrues 4-4;
75 boucauds et barrils d'huile de baleine;
20 barriques d'huile de sperme;
100 caisses de blanc de baleine;
150 do. savon marbré;
50 do. brodequins de Russel & Black;
100 do. bottes;
10 do. chapeaux de feutre blancs.
FERNANDEZ & WHITING,
6 nov rue St.-Louis No. 20.

A VENDRE.—97 caisses vin rouge;
35 barriques do.
11 demi pipes eau-de-vie;
1 demi barril vin de Sauterne;
Débarquant du brick Eleanor de Bordeaux. Pour les conditions, s'adresser à J. B. BLACHE,
6 nov rue Conti No. 29.

PAPIER.—400 paquets de papier à imprimer, diverses dimensions; 1000 rames de papier d'emballage; 100 dito dito pour clincailliers; 300 dito dito à lettres et cap, en débarquement et à vendre par
J. THAYER & Co.
no. 29, rue des Magasin.
4 nov

A VENDRE par le soussigné les objets ci-après arrivant de Bordeaux, par le navire Avis et le brick Glebe.

45 demi-pipes eau de vie 4e. preuve; 150 bariques vin rouge Montferand; 160 dito Talence & Haut-Talence; 190 dito St. Estèphe; 70 dito Léoville, St. Julien & Larose; 220 demi barriques vin blanc, Sauterne & Barsac; 168 quarts vin rouge; 3425 caisses dito St. Julien, St. Estèphe & St. Seurin; 125 dito dé 48 bouteilles St. Julien; 1250 dito Haut-Talence, Château-Margaux & Latour; 225 dito blanc; 100 dito fruits à l'eau-de-vie; 7 balles bouchons.

Plus:—Un assortiment complet d'indiennes, listons, chambraguilles, bas de soie, de coton, d'alepines, gants de soie, guinghams, drap français, couvertures de coton à 5 points, chemises, indiennes, dito guingham, toile de Flandre, taffetas lus et satins assortis et autres articles. OSMIN BIGOURDAN.
4 nov no. 23, rue Toulouse.

FORTE toile à drape de cabot.—60 ballots de forte toile à draps écrue, de 4-4 propre au marché mexicain, débarquement des navires Yazoo et Saratoga, et à vendre par
ANDREWS & FRERES.
4 nov no. 19, rue de Chartres.

COUVERTURES, courtepointes, toiles à draps.—113 balles de couvertures, consistant en couvertures de lit françaises et à négres, fil anglaise, point et mackinac de toutes qualités et dimensions.

12 caisses de courtepointes, quelques-unes de qualité supérieure, et le tout de dimensions assorties, importées expressément pour l'usage des familles, hôtels, navires et bateaux-à-vapeur.

70 caisses de toile à drap de fil et de coton, blanche et écrue de diverses largeurs et qualités, à vendre à bas prix et à des termes raisonnables par
ANDREWS & FRERES.
4 nov no. 19, rue de Chartres.

CENT SIX COLIS marchandises de goût convenables pour la saison, comprenant un assorti complet pour le commerce de la ville et de la campagne, en débarquement du navire Yazoo; ces marchandises méritent l'attention de ceux qui voudraient se pourvoir d'articles frais et à la mode, à des conditions libérales. S'adresser au magasin de
ANDREWS & FRERES.
4 nov no. 19, rue de Chartres.

BOMBAZETTES NOIRES.—3 caisses de bombazettes noires superfines, en débarquement du navire Saratoga, à vendre par
ANDREWS & FRERES.
4 nov no. 19, rue de Chartres.

TABLES rondes *à dessus de marbre*, reçues et à vendre par CHARLES H. GRANT & Co.
4 nov rue de Chartres, No. 46.

CHAISES.—Les soussignés ont reçu en addition à leur assortiment habituel, une grande quantité de chaises d'acajou, d'érable et d'autres bois à la mode.
CHARLES H. GRANT & Co.
4 nov rue de Chartres, No. 46.

J. THAYER & Co. rue des Magasins, no. 29, ont reçu et offrent à vendre, 28 demi pipes vin de Ténériffe pâle et coloré; 5 quarts dito; 65 huitièmes de barril dito; 55 quarts vin de Madère de Marseilles; 60 dito de Porto; 100 paniers vin de Champagne; 250 boites de thé impérial de 12 & 13 lbs; 300 dito Young Hyson de 13 lbs; 70 demi-caisses dito; 100 caisses demi-caisses de Souchong et Pouchong; 300 dito blanc de baleine; 100 barrillets de cloux de Roscoe; 200 ballons de toile à draps et à chemises; 20 balles d'osnaburgs; 150 sacs vieux café de Java; 50 barrils de cranberries fraiches; 5000 sacs. 4 nov

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 7475—Lewis Salomon contre ses créanciers.—9 novembre 1835—Sur motion de M. J. P. Benjamin, avocat de H. M. Hart, syndic de l'insolvable et d'après preuves fournis à la cour des irrégularités qui ont eu lieu dans un avertissement antérieur—Il est ordonné par la cour que les parties personnes y intéressées aient à déduire dans 10 jours après la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par le dit syndic et enrégistré ne serait pas homologué. Extrait des minutes—au greffe, 9 nov 1835; [10 nov—3] ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier District Judiciaire.—Charles Walker *contre* ses créanciers.—No. 12638.—La cession des biens du demandeur ayant été acceptée par la Cour en faveur des créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de C. Pollock, notaire public, samedi le 5 décembre, à 10 heures du matin pour les raisons mentionnées dans la pétition; en attendant, toutes poursuites judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire sont suspendues. Simon Ruchon est nommé pour représenter les créanciers absens.—Par ordre de l'honorable J. F. Canonge, juge de la Cour criminelle, et agissant comme juge de district, dans l'absence de l'hon. C. Watts, juge de la dite cour. Ce 31me. jour d'octobre A. D. 1835. THOS. LEWIS,
6 nov—3 Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 8433—James Broadwell contre ses créanciers.—3 novembre 1835. Sur motion de M. C. Roselius, avocat, de l'insolvable qui donne à entendre et fait savoir à la cour que l'assemblée des créanciers ordonnée pour le 30 septembre dernier, n'a pas eu lieu à cause de quelqu'informalité ou omission dans la procédure. Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable ait lieu en l'étude de M. W. Y. Lewis, notaire public, le 16e. jour de novembre courant, pour y délibérer sur les affaires du dit insolvable, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.

Par ordre de la cour. Au greffe, 4 novembre 1835.
5 nov—3 P. A. GUYOL, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 28 octobre 1835.—No. 8513—D. F. Waymouth contre ses créanciers. La cession des biens du pétitionaire au bénéfice de ses créanciers est acceptée par ces présentes par la Cour qui ordonne qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de M. W. Y. Lewis, notaire public, le 10me. jour de novembre prochain, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et qu'en même temps toutes procédures contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.

Par ordre de la Cour. Au Greffe, 28 octobre 1835.
2 nov—3jps P. A. GUYOL, dép. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR DE PAROISSE *pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.*—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—(No. 8507) Anto. Raphaël Miranda *contre* ses créanciers, 21 octobre 1835. A la lecture de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de M. Gustave Legardeur, le 23 novembre 1836, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et qu'en même temps toutes les poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues, et que R. Rousseau, avocat, soit nommé pour y représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour. 21 octobre 1836, au greffe. P. A. GUYOL,
22 oct—2ps dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse St. Bernard—Cour des Preuves—Dans l'affaire de la succession de Pierre Lacoste. Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la succession de Pierre Lacoste, soit convoquée et ait lieu pardevant le soussigné, juge de paroisse, ex-officio, notaire public, dans cette paroisse de St. Bernard, au bureau de la cour de paroisse, lundi le 7 jour de décembre prochain 1835, pour y élire un syndic ou des syndics et pour délibérer généralement sur les affaires de la dite succession.
Paroisse St. Bernard, 31 octobre 1835.
2 nov—8,2ps OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.

JURY DE POLICE de la Paroisse d'Orléans—En conséquence de la résignation de Mr Edouard Bérru membre du Jury de Police pour le 1er District de la [illegible], les électeurs de ce district, sont prévenus que l'élection d'un membre en remplacement de M. E. Bérrus, aura lieu le jeudi 12 du courant, à la cour du juge Duncan, rue Conti, sous la présidence du juge Duncan et M. G. K. Rogers.

Les votes au terme de la loi, seront reçus depuis neuf heures du matin, jusqu'à trois heures de l'après midi, Nlle.-Orléans, 2 nov. 1835. C. MAURIAN—juge

MANUFACTURE du pays—30 balles de toile à draps et à chemises, en débarquement et à vendre par 21 oct J. THAYER & Co.

CLOUX.—100 barrillets cloux de Boston, en débarquement et à vendre par
J. THAYER & Co.
21 oct

SEL de Liverpool, fin et gros, en débarquement et à vendre par CARRIERE, DARAN & Co.,
20 oct no. 11, rue St. Louis.

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de feu Noël Carrière h. de c. l.—Vente par le register des testaments.—Mercredi neuvième jour du mois de décembre 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Noël Carrière, h. de c. l. les propriétés foncières savoir:

1°. Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Craps entre les rues des Français et de l'Union, mesurant 50 pieds de face à la rue de Craps, sur une profondeur de 120 pieds, sur lequel lot de terre se trouve une maison briquetée entre poteaux, cuisine et autres dépendances, le tout en mauvais état.

2°. Un terrain situé en cette ville, rue Bourbon, entre les rues Hôpital et Quartier, ayant 30 pieds de face à la rue Bourbon, sur une première profondeur de 90 pieds et de là s'élargissant sur la ligne ouest d'un pieds trois pouces, avec une seconde profondeur de 30 pieds faisant une profondeur totale de 120 pieds, la ligne du fonds parallèle à la ligne de face, ayant 31 pieds 3 pouces, ensemble la maison briquetée entre poteaux, cuisine en bois et dépendances.

3°. Un terrain situé au faubourg Trémé, mesurant 30 pieds de face sur chacune des rues Orléans et Ste. Anne, entre les rues Murais et Villeré, sur 122 pieds de profondeur, sur lequel terrain se trouvent des bâtisses en bois.

4°. Un terrain situé en cette ville, rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face à la dite rue Bienville, sur une profondeur de 120 pieds, sur lequel terrain se trouvent des bâtisses en bois.

5°. Un terrain situé au faubourg Saulet, rue Suzette ou Méliceste, entre Constance et celle des Magasins, ayant 30 pieds de face à la rue Suzette ou Méliceste, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de——Tébriska, et de l'autre par celle——qui appartenu à Joseph Porée.

Conditions de la vente: Un quart comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, régis. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 nov

SUCCESSION de feu Joseph Adams—Vente par le register des testaments—Mercredi neuvième jour de décembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé dans cette ville, désigné par le numéro 5, dans l'lilet 12, entre les rues Canal, Marais, Trémé et Jackson, mesurant 60 pieds sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, mesure française, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de bois, cuisine, hangards à laver, écurie &c. le tout entouré:

Conditions de la vente: Quinze cent piastres comptant, la balance à un crédit de 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente pardevant Win. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 nov

SUCCESSION de Daniel Jones.—Vente par le Register des Testamens.—Mardi, dix-septième jour du mois de Novembre 1835, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans; J'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu David Jones, le mobilier dépendant de sa succession, consistant en hardes, outils de charpentier &c. &c.

Conditions de la vente: Comptant.
W. P. C. DUPLESSIS,
6 nov- Register des Testamens.

SUCCESSION de Jacob Schrager et sa femme.—Vente par le register des testamens.—Jeudi douzième jour de novembre 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St.-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre Jacob Schrager et Elizabeth Banks, son épouse, tous les deux décédés, la propriété ci-après décrite:

Un lot de terre situé au faubourg Delor, formant encoignure de la rue Delor et la place Tivoli, de forme irrégulière, ayant 77 pieds de face à la place Tivoli, 70 pieds 6 pouces de face à la rue